



PROTOCOLE SANITAIRE A RESPECTER

Ce protocole prend effet à partir du lundi 2 novembre 2020.

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole applicable au moment de la rentrée scolaire 2020 / 2021 s'appuyait notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) le 7 juillet 2020. Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 2 novembre 2020. Il repose sur les avis du HCSP en date du 7 juillet 2020 du 17 septembre 2020. Le principe est celui **d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.** La limitation du brassage entre groupes d'élèves est désormais requise.

Attention, le risque zéro ne peut exister. Les contraintes de fonctionnement dans une école, surtout avec de jeunes enfants, peuvent difficilement permettre l'application parfaite des gestes barrières et de la distanciation. Nous serons vigilantes et mettrons en œuvre tout ce qui peut assurer la protection des enfants et des adultes, mais une école est aussi un lieu de vie, avec les risques inhérents à son mode fonctionnement.

1) Le rôle des parents

Vous, les parents, vous allez avoir un rôle essentiel et primordial pour le retour à l'école de vos enfants pour cette nouvelle année.

❶ Avant la reprise, **nous invitons chaque parent à lire ce protocole.** Merci, de prendre le temps de discuter et de préparer votre enfant aux conditions protocolaires pour un retour sécurisé de votre enfant à l'école.

❷ Chaque jour, les parents devront prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. **Il vous est demandé de manière responsable de ne pas amener votre enfant si celui-ci à une température supérieure à 38°.** **J'attire vraiment votre attention sur ce point car c'est l'une des conditions qui permettra d'éviter toute épidémie.** En cas d'autres symptômes évocateurs, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

Liste des symptômes évocateurs :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre, ...

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

2) Accueil

❶ Attention, lorsque votre enfant arrive à l'école, veillez à ce que celui franchisse la grille en veillant à la distanciation. Les élèves devront attendre leur tour pour pouvoir rentrer.

Les horaires : **arrivée des élèves entre 8h45 et 8h55**

départ des élèves à 12h10

arrivée des élèves entre 13h20 et 13h30

départ à 16h30

Merci de respecter ces horaires.

Les élèves rentreront directement dans leur classe par la porte extérieure.

② L'accès à l'établissement sera **interdit à tous les parents.**



Les élèves de cycle 1 devront se rendre seuls dans leur classe. Marie sera présente les premiers jours pour les guider si besoin.

Le matin, l'adulte devra laisser son enfant au portail principal de l'école et devra également attendre en respectant les distances de sécurité. Chaque enfant rejoindra son parent à la demande du personnel d'accueil, famille par famille, dans le respect.

Un seul parent ou adulte, de préférence, peut venir chercher son enfant à la grille.

③ **Seul, l'adulte venant amener ou chercher son enfant à la périscolaire** pourra entrer dans la cour, **masqué**, en ayant au préalable nettoyer et désinfecter ses mains, en respectant une distanciation d'un mètre si un autre adulte est présent sur la cour. Il laissera son/ses enfants à l'entrée de la périscolaire. La périscolaire se situera à nouveau dans la salle Jeanne d'Arc.

3) Respect des gestes barrières

① **A l'école maternelle**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, **la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.**

Dans les écoles élémentaires (du CP au CM2), le principe est la **distanciation physique d'au moins un mètre** lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. **Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.**

② Lavage approfondi et fréquent des mains à l'eau et au savon liquide pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux.

- le matin, en arrivant à l'école


- après le passage aux toilettes

- avant et après la récréation

- avant les repas (cela se fera à la cantine)

- le soir avant de rentrer chez soi ou en dès l'arrivée au domicile.

③ **Chaque élève (GS au CM2) devra apporter tous les jours un essuie-mains à l'école. Celui-ci repartira tous les**

soirs à la maison dans un sac plastique.  **Il y a souvent des oublis pour les essuie-mains ou les serviettes de cantine. Merci d'instaurer un système avec vos enfants pour que celui-ci apporte toujours son nécessaire propre pour la journée.**

④ Le nombre d'élèves sera limité pour aller aux toilettes (un élève à chaque fois)

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

L'école se réserve le droit de décider d'un retour au domicile, pour un enfant qui serait en quasi-permanence, dans l'incapacité de mettre en œuvre les impératifs sanitaires.

4) Aménagement des classes

☞ Rappeler les gestes barrières

☞ Les élèves doivent être séparés d'1 mètre si possible.

☞ Le nettoyage des mains doit être autorisé en permanence

Utilisation des petites bouteilles (fournie par la famille). Chaque bouteille repartira chaque soir pour être nettoyée et remplie.

5) L'entretien des locaux

Tout d'abord, les locaux ont été désinfectés en suivant le protocole prescrit avant d'accueillir les élèves.

- ❶ Tous les jours, chaque salle sera aérée pendant 15 minutes plusieurs fois par jour (matin, récréation, repas, soir) et au moins toutes les deux heures.
- ❷ Les sanitaires et les points de contact seront nettoyés et désinfectés une fois par jour avec des produits respectant la norme NF 14476.
- ❸ Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- ❹ Une fois par jour, les poignées de porte, les interrupteurs... seront désinfectés avec les produits adéquats
- ❺ Les poubelles seront vidées et désinfectées tous les jours.

6) Les récréations

Les récréations sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. Chaque classe a une cour déterminée. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

7) Le déjeuner

L'association Familles Rurales propose des repas chauds à la salle Ferchault. Il y aura un lavage des mains avant le repas.

Les trajets se feront par classe. Attention, chaque enfant devra **apporter sa serviette propre tous les jours.**

8) Périscolaire

La périscolaire sera ouverte à partir de 6h45 à 8h45 et de 16h45 jusqu'à 18h45. Elle se situera dans la salle Jeanne d'ARC. L'adulte, sera masqué et devra passer par le portail de la cour (qui sera ouvert et devra le rester). Il n'y aura pas signature. Oralement, Marie vous informera de l'heure à laquelle vous êtes arrivés et repartis.

Au regard des conditions fixées pour la restauration, nous ne fournirons toujours pas le petit-déjeuner. Donc, pour ceux qui prennent un petit-déjeuner, chaque famille devra le prévoir. Vous pouvez proposer : boisson à boire, barres de céréales... Les tables seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

La périscolaire sera nettoyée et désinfectée une fois par jour.

Les élèves seront regroupés par classe. L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

9) Apparition de symptômes

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel conduira à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par une enseignante.

En cas de symptômes évocateurs, les parents de l'enfant et des élèves présents à ses côtés seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant. Les enfants ne pourront pas être acceptés de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

Si un cas de COVID était détecté dans l'école, le chef d'établissement enclenche une procédure. L'ARS donne les directives à suivre. Parfois, le chef d'établissement sera amené à transmettre des courriers de l'ARS aux familles.

Aucun nom ne sera communiqué aux parents par rapport à l'élève ou l'adulte qui peut être positif.

Merci de bien vérifier les coordonnées téléphoniques si nous devons vous joindre.

10) Port du masque

Pour les personnels Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs .

Le personnel véhiculant dans l'école sera doté de masque « grand public » catégorie 1.

Pour les élèves de maternelle (PS/MS/GS), les masques sont interdits.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs² . L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient **aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Il faudra deux masques par jour (dont un sera mis dans une pochette ou sac). Il faudra également prévoir un masque que pour la périscolaire par jour et celui-ci sera rangé dans un sac ou une pochette.**

11) La formation, l'information et la communication

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- ☞ des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- ☞ de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, fourniture d'essuie-mains et de la serviette de cantine tous les jours, utilisation des poubelles, etc.) ;
- ☞ de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- ☞ de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- ☞ des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- ☞ de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- ☞ des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- ☞ des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- ☞ des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- ☞ de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

12) Démarches

Tout ce protocole s'applique également aux enseignantes et aux autres adultes de l'établissement.